

FICHE DE POSTE

Médecin du travail du SST Yonne

Travail à 100%, au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Service de Santé au Travail des Etablissements Hospitaliers Publics de l'YONNE comporte 37 établissements de la Fonction Publique. Hospitalière (Hôpitaux, EHPAD, établissements médicosociaux).

Médecin du travail au sein du service départemental (sectorisé géographiquement entre les médecins du service), vous aurez la charge du secteur géographique nord du département (CH de Sens, CH de Joigny, Hôpital de Villeneuve sur Yonne, EHPAD de St Julien du Sault, EHPAD de Pont sur Yonne et Villeblevin, EHPAD de Migennes , EHPAD de St Florentin, EHPAD de Brienon, EHPAD de Champcevais et EHPAD de Charny)

«Le médecin du travail participe à l'amélioration des conditions de travail, la prévention de l'altération de la santé des travailleurs, l'adaptation des postes, l'hygiène et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'entreprise. Pour remplir cette mission, il conduit des actions sur le milieu de travail et procède à des examens médicaux. Il est le conseiller du chef d'entreprise, des salariés, des représentants du personnel. Il peut participer à des actions d'enseignement ».

Diplôme requis

Les postes de médecins du travail sont accessibles aux docteurs en médecine français titulaire du CES ou du DES de médecine du travail ou d'un diplôme équivalent dans le cadre de l'évolution de carrière des médecins ayant acquis une expérience professionnelle dans une autre branche de la médecine.

MISSIONS

LIEUX D'ACTIVITE

- Centre Hospitalier de SENS (site principal avec au minimum 2 jours et demi de présence par semaine)
- le CH d'AUXERRE (secrétariats pour les autres établissements , salles de soins et bureaux des IDE, ergonome..)-
- les autres sites (lieu de consultations dans les 37 différents établissements dans lesquels les membres de l'équipe se déplacent)

FICHE DE POSTE

Médecin du travail du SST Yonne

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

comportant

Des médecins du travail (3 postes budgétés, 2 postes pourvus actuellement)

Des IDE de Santé au Travail (5 postes)

Un ergonome

Des Assistantes de Santé au Travail (6 postes pourvus)

Des psychologues et Assistant social sur certains sites

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité du Médecin du travail consiste à :

- Analyser les conditions de travail en entreprise, définir les risques professionnels, proposer des mesures préventives, établir un rapport de synthèse dans une fiche d'entreprise ou par tout autre moyen

- Analyser les postes de travail et proposer des adaptations de postes pour les travailleurs handicapés

- Assurer le suivi médical réglementaire (visite d'embauche, reprise, suivi SMR...)
Et examiner régulièrement les salariés pour :
 - assurer les dépistages et les analyses réglementaires en fonction des risques auxquels ils sont exposés
 - dépister les altérations de la santé liées ou non aux conditions de travail
 - assurer l'éducation à la prévention

- Participer aux instances (CHSCT, CTE...) , aux actions de prévention sanitaire dans les établissements, formation

FICHE DE POSTE

Médecin du travail du SST Yonne

- Le médecin du travail est le conseiller des salariés et des employeurs. Il est astreint au secret médical et à la discrétion professionnelle.

- Interlocuteurs :
 - les salariés et leurs représentants
 - les employeurs (directeurs d'établissements, direction des ressources humaines, direction des soins et encadrement)
 - les médecins : médecins traitants, médecins des comités médicaux commission de réforme, médecins inspecteurs régionaux du travail, médecins conseils de la sécurité sociale,
 - l'inspection du travail
 - les services de prévention des CARSAT
 - les ARACT, la SAMETH, FIPHFP, AGEFIPH, MDPH ..

Participation avec les autres médecins à :

- L'organisation du service, management de l'équipe pluridisciplinaire,
- Des réunions de service entre médecins et avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire comportant notamment :
- Au choix et retour des missions confiées a l'ergonome
- L'organisation des missions des IDE, protocoles, retour des entretiens infirmiers et visites des lieux de travail
- L'évaluation du personnel